

## Le programme pour la Conversion abordable du mazout à la thermopompe

### Thermopompe

**Le présent formulaire obligatoire** vise de permettre au demandeur à obtenir l'attestation de l'entrepreneur retenu pour concevoir et installer le système de thermopompes que la thermopompe installée répond aux critères d'admissibilité du programme pour la Conversion abordable du mazout à une thermopompe. En outre, pour les thermopompes géothermiques, le demandeur doit obtenir une attestation selon laquelle le système installé a été conçu et installé conformément à la dernière version de la norme CSA/C448 « Conception et installation des systèmes de thermopompes géothermiques ».

**Distribution de la chaleur :** Le programme pour la Conversion abordable du mazout à la thermopompe exige que le système de thermopompe soit capable de distribuer la chaleur dans tout l'espace conditionné de la maison, y compris le sous-sol où la distance entre le haut de la dalle de plancher et le bas de la solive de plafond est de 1,8 m ou plus. Cette exigence s'applique qu'il s'agisse d'un système central ou d'un système mini-blocs ou multi-blocs avec ou sans conduits. Pour une maison type, cela nécessite généralement un minimum d'une bouche d'alimentation en air chaud ou d'une tête intérieure par étage, y compris chaque étage d'une maison à paliers, d'une mezzanine, et ce pour chaque logement du bâtiment. Dans certains cas, plus d'une bouche d'alimentation en air chaud ou d'une tête intérieure par étage peut être nécessaire pour assurer la distribution de la chaleur dans l'ensemble du bâtiment.

**Pour obtenir de plus amples renseignements :** Ressources naturelles Canada a élaboré un ensemble de documents liés au dimensionnement et à la sélection des thermopompes à air destiné aux concepteurs de systèmes mécaniques et aux entrepreneurs de travaux de rénovation.

<https://ressources-naturelles.canada.ca/cartes-outils-et-publications/outils/outils-modelisation/trousse-doutils-pour-le-dimensionnement-et-la-selection-des-thermopompes-air/23561>

CAMT numéro d'inscription :

Numéro(s) AHRI du système de thermopompe(s) installé(s) :

\_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_,  
(prénom et nom de famille)

en tant que représentant de \_\_\_\_\_,  
(nom de l'entreprise responsable de la conception du système mécanique)

située au \_\_\_\_\_,  
(adresse complète de l'entreprise [numéro, rue, ville, province / territoire, code postal])

dont le numéro de téléphone est le \_\_\_\_\_ et l'adresse courriel

est \_\_\_\_\_, atteste l'équipement installé au

\_\_\_\_\_  
(adresse complète de la résidence où l'installation a eu lieu [numéro, rue, ville, province / territoire, code postal])

et mis en service le \_\_\_\_\_,  
(Date)

répond aux critères d'admissibilité du programme pour la Conversion abordable du mazout à la thermopompe et est capable de distribuer la chaleur dans l'ensemble de la maison, et

le système de thermopompe géothermique a été conçu et installé conformément à la dernière version de la norme CSA/C448 de l'Association canadienne de normalisation.

Signature de l'entrepreneur qui a installé la thermopompe

Date

